

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 7 mai 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 25 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2024_05_07_11</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du hameau sous Molières

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à lancer la procédure pour les travaux de renouvellement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du hameau Sous Molières.

Il précise que le montant prévisionnel du marché est estimé à 225 421.84 € HT soit 270 506.21 € TTC par le maître d'œuvre.

Puis, il informe le conseil municipal que, dans le cadre l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités », l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe aux projets pouvant comprendre :

- des études de caractérisation de la ressource (quantité et qualité) pour trouver une solution d'approvisionnement du service eau potable ;
- des études de sécurisation de la distribution à l'échelle du bassin de vie ;
- des travaux d'interconnexion, de création ou réhabilitation de réservoirs en sous capacité, de recherche de nouvelle ressource, de travaux sur d'anciennes ressources abandonnées, etc.

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 50% du montant des projets, pour les études et les travaux.

Il propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du hameau Sous Molières.



Les crédits en dépenses sont inscrits au budget eau de l'exercice 2024 aux chapitres 20 – Immobilisations incorporelles et 21 – Immobilisations corporelles et les crédits en recettes seront inscrits, par décision modificative, après notification de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, décide :

- **D'ADOPTER** le projet de travaux pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du hameau sous Molières évalué à 225 421.84 € HT ;

- **DE REALISER** cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **DE MENTIONNER** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 13 MAI 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 7 mai 2024
De sa publication : 14 MAI 2024	Le Maire  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 14 MAI 2024	Georges CANICATTI Christophe COMÉ

